



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Réunion du 8 Septembre 2008

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 8 Septembre à la mairie sous la présidence du Maire, Mme Beauvie Sabine.

Etaient présents : Mme Beauvie, Mme Pinois, Melle Chaussier, Ms Guyot, Alves, Martinez, Lebois, Mandron, Roy, Gandolfo.

Mr Martinez représente Mr Thomas.

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est approuvé à l'unanimité, il est passé ensuite à l'ordre du jour :

TRAVAUX VOIRIE 2008/2009

Madame le Maire présente aux conseillers l'estimation budgétaire de l'entretien de la voirie communale effectuée par la D.D.E dans le cadre de sa mission ATESAT (Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) Ces devis concernent la rue de la mare à Vaudonjon, la place St Laurent et la rue des hâtes. Conformément à ce qu'il avait été décidé, un cahier des charges identique sera envoyé aux entreprises Berger et Lemoine pour ces travaux. Les conseillers chargent Madame le Maire de contacter ces deux entreprises.

ADOPTION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) ET DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.IM.)

Madame le Maire donne la parole à M. Gandolfo afin qu'il présente ces deux documents aux conseillers. M. Gandolfo précise que ces documents sont obligatoires et exigés par la préfecture. Il remercie Melle Cécile Chaussier pour l'aide apportée à l'élaboration du DICRIM. La préfecture a demandé l'autorisation de diffuser sur son site ce document (pour sa qualité et sa précision)

Le DICRIM sera distribué à chaque habitant ; ce document explique la conduite à suivre en cas d'alerte due à des risques majeurs. En effet l'actualité récente a montré que les petites communes ne sont pas à l'abri de dangers météorologiques, entre autres (tornades, inondations, orages etc...)

M. Mandron demande si ce plan est opérationnel en cas d'accident de car de transports scolaires.

Réponse : selon l'importance de l'accident, une cellule de crise serait mise en place

ALIENATION CHEMIN M. BEN SOUSSAN

Madame le Maire donne lecture aux conseillers d'une lettre de M. Ben Soussan qui souhaite acquérir un chemin à Marot parallèle à la voie communale qui longe l'étang jusqu'à la limite de sa propriété. Ce chemin d'une longueur de 190m et d'une largeur de 5m n'est utile qu'à lui. Il propose un prix de 2200€. Cette proposition est acceptée et les conseillers chargent le Maire de commencer les démarches. Une enquête est nécessaire avant de procéder à la vente. M. Martinez précise que si d'autres demandes se présentent pour un cas similaire, il faudra traiter ces affaires sur le même plan.

Madame le Maire remercie Monsieur Ben Soussan qui, chaque année, fait un don conséquent pour l'école.

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION MAITRISE D'OUVRAGE SALLE POLYVALENTE ET SES ANNEXES

Il est nécessaire de prendre une délibération en ce sens : la commune accepte de se substituer au conseil général pour la maîtrise d'ouvrage. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération. Madame le Maire donne des précisions sur l'état d'avancement du projet. Selon les informations de M. Christophe, remplaçant de M. Hellouin, l'assainissement sera pris en charge par le Conseil général, l'étude effectuée par le conseil général entérinera le choix d'une pompe de relevage ou d'un assainissement vers le lagunage ; seul ce dernier cas permettrait le raccordement des habitants du bas du village. M. Gandolfo insiste sur le fait que si le choix se fait pour une pompe de relevage, la maintenance représenterait un coût exorbitant.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de M. Philippe Chaussier, Président du club de football dans laquelle celui-ci explique que le club a l'opportunité d'acheter un mini-bus de 9 places d'une valeur de 1500€ ; il sollicite donc la commune pour une aide financière. Certains conseillers trouvent cette demande justifiée par le fait que le club est fortement impliqué dans la vie communale, d'autres n'approuvent pas, considérant qu'une subvention leur a déjà été octroyée ; il est donc procédé à un vote qui donne le résultat suivant : 7 pour, 3 contre, 1 abstention. Le projet est donc accepté pour 200€.

LETTRE TRESORIER D'AVALLON

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de M. Ragage en date du mois de juillet qui confirme la capacité d'autofinancement de la commune pour couvrir l'annuité de l'emprunt contracté pour la construction de la salle polyvalente. Les conseillers chargent le Maire de contacter les banques pour une simulation d'un emprunt de 270.000€, elle précise que les autres emprunts se terminent entre 2010 et 2013

DELIBERATION SOUS-PREFET

Une délibération est demandée par la mairie d'Avallon pour le maintien du Poste de Sous-préfet et non d'un fonctionnaire du corps administratif. Délibération acceptée.

RECIPROCITE DECHETTERIE

Le SIVOM avait demandé la réciprocité dans le service des déchetteries de Montillot avec celle du Champ Ravier à Etaules. La communauté de communes d'avallonnais précise dans un courrier du 23 juillet, que la demande est en cours d'instruction, et que, en attendant, l'accès à la déchetterie d'Etaules se fera par l'acquisition d'une carte de 45€. Le SIVOM a manifesté son mécontentement dans sa dernière assemblée et prendra contact avec la CCA pour reconsidérer cette affaire.

MODIFICATION DES STATUTS DU GIP

Une délibération est demandée concernant l'accord quand à la modification des statuts du GIP-ADT relatif à l'intégration de la ville d'Avallon au sein de son assemblée. Accord est donné.

SIVOS DES 2 RIVIERES

Le président du SIVOS DES 2 RIVIERES demande à la commune le remboursement des prix (récompenses de fin d'année) des enfants de la commune pour un montant de 184.65€. Demande acceptée.

DEMANDE MADAME LANDA







Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Landa qui signale une croissance régulière du trafic dans son quartier. Elle demande des ralentisseurs ; Madame le Maire a pris contact avec M. Virly de la D.D.E qui se rendra sur les lieux le 23 septembre afin d'étudier la solution la mieux adaptée, il est également signalé un encombrement de

voitures rue du puits Martin et une vitesse excessive. Une nuisance est constatée par le passage des quads (vitesse trop élevée pour ce genre de véhicules). D'autre part, Le conseil municipal a souligné le fait que nous devons appliquer à nous-mêmes les règles de conduite que nous exigeons pour les autres.

DEMANDE AGREMENT TAXIS

Un artisan taxi d'Uzy a demandé l'autorisation d'utiliser la place vacante sur la liste d'attente de la commune. L'accord lui sera donné sous réserve qu'il transfère son siège social sur la commune afin que celle-ci perçoive la taxe professionnelle

AUTRES SUJETS EVOQUES

-  Madame le Maire donne aux conseillers des documents à lire qui seront étudiés au prochain conseil municipal.
 - =>Adhésion gratuite au Groupe général de santé publique
 - =>Stratégie pour une signalisation touristique et économique sur le pays avallonnais
 - =>Contrat global du bassin versant de la Cure et du Cousin
-  Madame Pinois informe les conseillers que le chemin communal des Hérodats est dégradé par le passage des débardeurs et demande qu'un courrier soit envoyé à M. Rosier. Un constat de chaussée sera effectué ce samedi matin. M. Martinez précise que les mêmes dégâts sont à signaler route de Marot au petit pont (refait l'année dernière), un courrier sera adressé à M. Lacombe, maire de Brosse afin d'envisager des solutions communes.
-  Madame le Maire rend compte de l'entretien qu'elle a eu avec M. Kucharski concernant le puits des Hérodats qui selon lui appartiendrait à la commune de Blannay.(à vérifier)
-  Un point est fait sur la situation de M. Duval qui est de nouveau absent sans arrêt de travail. Les conseillers soulignent le bon travail effectué par M. LeGallic.
-  Madame le Maire demande l'autorisation aux conseillers de contacter le traiteur de Demo pour le repas de fin d'année qui avait fait l'unanimité en 2006.
-  M. Gandolfo précise que lors des prochaines réunions, il souhaiterait voir évoquer le problème de l'assainissement à Vaudonjon, se référant à la directive Européenne qui rendra obligatoire l'assainissement individuel en 2012.

La prochaine séance est prévue le Lundi 6 Octobre 2008 à 20 heures

La séance est close à 22h40